



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-191

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-07-04-00011 - Arrêté n° 2025/07-22 du 4 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Ardèche (3 pages)	Page 3
84-2025-07-08-00007 - Arrêté n° 2025/07-33 du 8 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Puy-de-Dôme (10 pages)	Page 6
84-2025-07-10-00002 - Arrêté n° 2025/07-34 du 10 juillet 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (9 pages)	Page 16

La Préfète

Lyon, le 4 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-22

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n° 2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'**Ardèche** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE BELLEVUE	SAINT-APPOLINAIRE-DE-RIAS	29,3929	SAINT-JEAN-CHAMBRE, LAMASTRE	06/04/2025
GAEC DU PRAYOU	ISSAMOULENC	28,8833	SAINT-JULIEN-DU-GUA, GENESTELLE	06/06/2025
MALOT Isabelle	ALBA-LA-ROMAINE	1,4760	ALBA-LA-ROMAINE	10/06/2025
SCEA DU GRAND CLOS	SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	18,2863	MIRABEL, SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON, SAINT-JOSEPH-DES-BANCS	11/06/2025
SOURBIER Ivan	ROSIERES	0,8007	ROSIERES	11/06/2025
EARL CHOMEL FRERES ET FILS	SAINT-DESIRAT	2,6653	OZON	14/06/2025
RANC Jean-Baptiste	SAINT-AGREVE	26,1657	SAINT-JEAN-ROURE	22/06/2025
GAEC DEBARD FRERES	ARCENS	32,4343	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS, SAINT-JULIEN-D'INTRES, SAINT-JEAN-ROURE, ARCENS, LE CHEYLARD, JAUNAC, SAINT-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD, SAINT-MARTIAL	27/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la directrice départementale des territoires de l'**Ardèche** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

La Préfète

Lyon, le 8 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-33

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU CHATEAU ROCHER	MENAT	19,9370	NEUF-EGLISE, MENAT	02/05/2025
LAGOUTTE Anthony	SEYCHALLES	54,8868	LEZOUX, MOISSAT, SEYCHALLES, BONGHEAT, RAVEL, NEUVILLE	03/05/2025
SCEA AYMARD	MALINTRAT	14,3188	PONT-DU-CHATEAU, MALINTRAT	03/05/2025
RONZE Sébastien	GRAZAC (43)	86,0130	PICHERANDE	03/05/2025
DUBESSET Antoine	EFFIAT	77,5429	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	06/05/2025
AVIGNON Lucas	SAINT-AURICE-PRES-PIONSAT	42,5760	SAINT-AURICE-PRES-PIONSAT	06/05/2025
EARL DE CHEZ MONTANEIX	CREVANT-LAVEINE	25,4961	LEZOUX, VINZELLES, CHARNAT	06/05/2025
CHAPUT Aurélien	PULVERIERES	10,5262	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	06/05/2025
GAEC ELEVAGE CHAUVE	AMBERT	11,5240	AMBERT	06/05/2025
GAEC DE VOISSIEUX	VERNINES	12,0940	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL, VERNINES	06/05/2025
GAEC CHARBONNIER	SAINT-GERON (43)	66,2880	ANZAT-LE-LUGUET, MAZOIRES	06/05/2025
GIROT DE LANGLADE Antoine	NESCHERS	101,65	COMPAINS, SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE, MEILHAUD	06/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CORNET VERNAY Maxime	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	72,7488	LES MARTRES-DE-VEYRE, CLERMONT-FERRAND, LEMPDES, LA ROCHE-BLANCHE, ORCET, PERIGNAT-LES-SARLIEVE, ROMAGNAT, COURNON-D'Auvergne, VEYRE-MONTON	07/05/2025
EARL DUVERT	SAINT-DIER-D'Auvergne	14,0495	DOMAIZE, SAINT-DIER-D'Auvergne, CEILLOUX	08/05/2025
MARCHE Eric	FERNOEL	5,9190	FERNOEL, GIAT, FLAYAT (23)	08/05/2025
GAEC MESTAS	CONDAT-EN-COMBRAILLE	17,2121	CONDAT-EN-COMBRAILLE	08/05/2025
GAEC DARTAYRE	SAINT-DIER-D'Auvergne	5,5910	SAINT-DIER-D'Auvergne	09/05/2025
GAEC BERNARD	BRIFFONS	10,8648	BRIFFONS, SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	09/05/2025
GAEC DURET JARRIX	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	7,7067	SAINT-MARTIN-DES-OLMES, GRANDRIF	09/05/2025
GAEC DE LA GARDEZIE	SAUXILLANGES	30,7904	SAUXILLANGES, EGLISENEUVE-DES-LIARDS	10/05/2025
GAEC DE CHANTE PERDRIX	MAZAYES	5,3880	CEYSSAT	10/05/2025
GAEC DES FONTAINES	BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	6,21	SAINT-ELOY-LES-MINES	10/05/2025
GAEC AMADON SAINT GENES	PUY-SAINT-GULMIER	8,6348	SAUVAGNAT-PRES-HERMENT	10/05/2025
COURIOL Elisabeth	CHAMPEIX	113,0975	CHAMPEIX, VERRIERES	13/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ROCHE Pascal	VILLENEUVE-LES-CERFS	16,7489	AIGUEPERSE, THURET	13/05/2025
GAEC DE LABRO	CHASTREIX	1,5410	CHASTREIX	13/05/2025
POUILLON Fabrice	AMBERT	2,9327	LA FORIE, AMBERT	13/05/2025
SCEA DOMAINE DE PAPON	REIGNAT	7,6166	BILLOM	14/05/2025
SCEA LIMAGRIDEV	YSSAC-LA-TOURETTE	62,9794	CHATEL-GUYON, RIOM	14/05/2025
BERTHET Josiane	CHATEL-GUYON	8,4760	ENNEZAT	14/05/2025
GAEC CAYRE	BEURIERES	33,9072	BEURIERES, SAINT-JUST, BAFFIE, CHAUMONT-LE-BOURG	15/05/2025
MAZAL Loïc	GELLES	23,9954	GELLES	16/05/2025
GAEC DE LA CROIX SAINT JACQUES	NEUVILLE	7,9595	BORT-L'ETANG, NEUVILLE	16/05/2025
EARL LAFAURE	EFFIAT	36,5483	EFFIAT, SAINT-GENES-DU-RETZ, MONTPENSIER, BUSSIÈRES-ET-PRUNS	16/05/2025
GAEC DE MURATEL	BRIFFONS	2,2030	BRIFFONS	16/05/2025
CROUZEIX Stéphane	MESSEIX	6,3860	MESSEIX	17/05/2025
CHAPELON Gérard	CHAMBARON-SUR-MORGE	7,3750	CHAMBARON-SUR-MORGE	17/05/2025
SARRON François	LE VERNET-CHAMEANE	5,61	LA CHAPELLE-SUR-USSON	17/05/2025
LAMOTHE Pierre	NEBOUZAT	4,4890	NEBOUZAT	20/05/2025
GAEC DE LA FONTANETTE	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	39,8641	AYDAT, LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	20/05/2025
CHABRILLAT Frédéric	MAZOIRES	15,6188	COLLANGES	20/05/2025
EARL DU TEMPLE	LARODDE	1,08	LARODDE	21/05/2025
EARL LA GARDE	VASSEL	4,4377	VASSEL, VERTAIZON, CHAS	22/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL DE LA VIZADE	AGNAT (43)	22,1003	PESLIERES, SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	22/05/2025
GAEC DE L'EAU VERTE	PICHERANDE	22,8953	PICHERANDE	23/05/2025
GAEC DU LAPIN BLEU	MOUREUILLE	25,6479	SAINT-ELOY-LES-MINES, MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE	27/05/2025
GAEC DE LA BLANCHETTE	AUZELLES	5,5851	AUZELLES, CUNLHAT	27/05/2025
EARL DV AGRI	CHAURIAT	113,6480	BOUZEL, CHAURIAT, BEURIERES, MENETROL, CHATEAUGAY, CEBAZAT, GERZAT, VERTAIZON, MOISSAT, ESPIRAT, BILLOM, CHAS, REIGNAT	27/05/2025
BOUDAL Anaïs	COURPIERE	27,9097	SERMENTIZON, COURPIERE	27/05/2025
GAEC GARDE MAZET CHAFFRAIX	CONDAT-EN-COMBRAILLE	5,0835	VILLOSANGES, SAINT-AVIT	28/05/2025
MARANDON Cédric	VICHEL	91,6762	VICHEL, ROCHE-CHARLES-LAMAYRAND, MORIAT, SAINT-GERVAZY, SAINT-GERMAIN-LEMBRON	29/05/2025
COURTADON Laurent	CHAPDES-BEAUFORT	74,0607	CHAPDES-BEAUFORT, MONTFERMY	29/05/2025
GAEC JALLAT BEAUDONNAT	PUY-SAINT-GULMIER	7,6845	PUY-SAINT-GULMIER, PRONDINES	29/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES CHAUMES DE MONNE	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	8,1510	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	29/05/2025
EARL LAVADOUX	CHAPTUZAT	13,3885	CHAPTUZAT, VENSAT	30/05/2025
GAEC DU PIC DE MURAT	SAINT-PIERRE-COLAMINE	92,8660	BESSE, SAINT-PIERRE-COLAMINE, VERRIERES, SAINT-DIERY	30/05/2025
EARL DU TERRAT	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	5,3430	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	30/05/2025
EARL DU GOUDET	BRIFFONS	3,9547	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT, BRIFFONS	30/05/2025
SCEA DU CHAMP DE L'ORME	CLERLANDE	2,7270	CLERLANDE	31/05/2025
GAEC CHARRET	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	4,3030	MAYRES	31/05/2025
EARL DAILLOUX	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	6,0250	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	31/05/2025
GAEC DE MARTIGNAT	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	11,8278	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	31/05/2025
GAEC DE NEUVILLE	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	3,4430	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	03/06/2025
REBOISSON Mathieu	ANZAT-LE-LUGUET	7,1560	ANZAT-LE-LUGUET	03/06/2025
GAEC DE LAVAURE	MONTCEL	9,8649	MONTCEL, BLOT-L'EGLISE	04/06/2025
TOURETTE Romain	LA CHAPELLE-MARCOUSSE	29,2560	LA CHAPELLE-MARCOUSSE, ARDES-SUR-COUZE, SAINT-HERENT, BOUDES	04/06/2025
GAEC DE LA FORIE	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	10,2265	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	04/06/2025
SCEA ELEVAGE DU MARAIS	RIOM	8,1060	RIOM	05/06/2025
MANGA Charlie	LA RENAUDIE	12,4656	LA RENAUDIE	05/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
VIAL Cédric	TOURS-SUR-MEYMONT	12,97	TOURS-SUR-MEYMONT	05/06/2025
EARL DU PUY BANSON	GELLES	55,4611	BRIFFONS, HEUME-L'EGLISE	06/06/2025
EARL DES BRUYERES	SAINT-GENES-CHAMPESPE	12,9019	SAINT-GENES-CHAMPESPE	06/06/2025
BERNARD Pierre	LA GODIVELLE	10,1580	LA GODIVELLE	11/06/2025
FARGEIX David	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	8,5005	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	11/06/2025
PAPON Eric	BAGNOLS	2,0308	BAGNOLS	11/06/2025
EARL DES CHENES	NERONDE-SUR-DORE	9,2211	PESCHADOIRES	11/06/2025
VALLET Alexis	SAINT-MAIGNER	56,0078	PIONSAT	11/06/2025
GAEC LAFARGE	NEBOUZAT	11,0309	BRIFFONS	12/06/2025
CHAFFRAIX Nicolas	LA GOUTELLE	0,9152	LA GOUTELLE	13/06/2025
GAEC DE RADIX	BEAULIEU	3,1690	BEAULIEU	13/06/2025
LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE ROCHEFORT MONTAGNE	ROCHEFORT-MONTAGNE	31,9701	SAINT-OURS-LES-ROCHES, AYDAT	14/06/2025
DECOMBE Renaud	PESCHADOIRES	15,2617	PESCHADOIRES, NERONDE-SUR-DORE	14/06/2025
SCEA LES ETUBEIX	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	70,6374	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE, GOUTTIERES, LE QUARTIER, ESPINASSE	14/06/2025
GAEC LABOURIER	FLAYAT (23)	24,7194	FERNOEL, GIAT	17/06/2025
GAEC ADRIMAR	LA CROUZILLE	10,9630	LE QUARTIER	17/06/2025
GAEC LEOTY GATIGNOL ET FILS	PICHERANDE	22,5740	CHASTREIX	19/06/2025
EARL MOIGNER	TEILHET	5,6717	TEILHET	21/06/2025
PICARD Nicolas	COMBRAILLES	38,7895	COMBRAILLES	21/06/2025
SCEA GERBAL	MAZOIRES	10,0250	MAZOIRES	21/06/2025
PELLISSIER Antoine	LOUBEYRAT	33,2102	LOUBEYRAT	21/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
MARCHE Eric Jean Louis	TAUVES	6,6370	AVEZE	21/06/2025
GAEC DES LILAS	GIAT	4,9170	GIAT	23/06/2025
JOHANNEL Christiane	AYDAT	7,5172	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE, SAINT-NECTAIRE	24/06/2025
GAEC DES NORMANDES	SAINT-MAIGNER	4,6973	SAINT-MAIGNER	25/06/2025
GAEC DE LA PEIZE	GOUTTIERES	4,7226	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE, GOUTTIERES	26/06/2025
GOURGOUILHON Bernard	ARLANC	6,4311	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL, MARSAC-EN-LIVRADOIS	26/06/2025
GAEC LE MOULIN DU LAC	SAINT-GENES-CHAMPESPE	26,2210	SAINT-GENES-CHAMPESPE	27/06/2025
FAYARD Aurélien	SAINT-FLOUR-L'ETANG	4,7750	OLLIERGUES, AUGEROLLES	27/06/2025
GRENOUILLAT Sylvain	PIONSAT	24,4622	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	27/06/2025
FRITISSE Xavier	AMBERT	4,0480	AMBERT	28/06/2025
LACOSTE Nathalie	SAINT- DIERY	17,9310	SAINT- DIERY, SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	28/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC GAYDIER	SINGLES	119,7490	SINGLES, TAUVES, LARODDE	05/05/2025
GAEC MINGON	CHASSAGNE	312,38	CHASSAGNE, SAINT-FLORET, SAINT-VINCENT, TOURZEL-RONZIERES, VODABLE	13/05/2025
GAEC DU COQ	MAZOIRES	18,9180	COMPAINS	26/05/2025

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Puy-de-Dôme** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
ESPINASSE Oliver	SINGLES	9,2011	0		05/05/2025
AUTEROCHÉ Cyrille	DAUZAT-SUR-VODABLE	1,34	0		13/05/2025
BROF Arnaud	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	18,9180	0		26/05/2025
GAEC BOYER PERE ET FILLE	COMPAINS	18,9180	0		26/05/2025
BOHAUD Patrick	COMPAINS	145,6125	126,6945	COURGOUL, CHASSAGNE, SAINT-FLORET, COMPAINS, VALBELEIX	26/05/2025
SERRE Florent	AYDAT	7,2340	5,2340	VERNET-SAINTE-MARGUERITE, SAINT-NECTAIRE, OLLOIX, AYDAT	23/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Puy-de-Dôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

La Préfète

Lyon, le 10 juillet 2025

ARRÊTÉ n° 2025/07-34

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
BACHELLARD Lionel	MONTREGARD	16,3076	RAUCOULES, LAPTE, MONTREGARD	01/05/2025
GAEC LE SERRE D'OURBE	CHAMPCLAUSE	4,5288	CHAMPCLAUSE	02/05/2025
ACHARD Fabrice	MAZEYRAT-D'ALLIER	11,5230	MAZEYRAT-D'ALLIER	03/05/2025
EYRAUD Marie-Christine	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	61,3101	SAINT-HAON, LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS, LANDOS, CAYRES	03/05/2025
JOURDE Frédéric	BEAUNE-SUR-ARZON	10,2571	BEAUNE-SUR-ARZON, JULLIANGES	03/05/2025
GAEC AGREE DE NIRANDES	CAYRES	10,0074	CAYRES	06/05/2025
GAEC AGREE DU PRE ROND	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	3,4291	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	06/05/2025
CHANUT Sébastien	POLIGNAC	45,1018	POLIGNAC	07/05/2025
GAEC DES DEUX VALLEES	MONTCLARD	185,8038	CRONCE, CHAZELLES (15), CONNANGLES, BERBEZIT, SAINT-PAL-DE-SENOUIRE, MONTCLARD	09/05/2025
LEGTA YSSINGEAUX	YSSINGEAUX	8,9723	YSSINGEAUX	09/05/2025
GAEC FERME DE LA ROUSSILLE	QUEYRIERES	56,6372	QUEYRIERES, SAINT-HOSTIEN, LE PERTUIS	12/05/2025
EARL DU BRIN DES OLIVIERS	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	1,9515	CEAUX-D'ALLEGRE	14/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES BELLES NOIRES	ALLEYRAS	9,4550	CAYRES	15/05/2025
EARL DE BARTOUT	CHAMALIERES- SUR-LOIRE	1,1890	VOREY	15/05/2025
DE BRONAC DE BOUGAINVILLE Guillemette	PAULHAGUET	68,9281	PAULHAGUET	18/05/2025
THOMAS Thierry	CAYRES	14,5705	LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS, CAYRES	20/05/2025
GAEC DES CHARDONS	LE CHAMBON- SUR-LIGNON	12,3540	LE CHAMBON- SUR-LIGNON	21/05/2025
MIALON Mathieu	LAUSSONNE	79,7940	LAUSSONNE, FREYCENET-LA- CUCHE, LE BEAGE (07)	21/05/2025
GAEC DE ROCHE BOUCHY	LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS	23,8522	LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS	21/05/2025
MOUNIER Jacques	RAUCOULES	9,0038	RAUCOULES	22/05/2025
GAYARD Denis	CRAPONNE-SUR- ARZON	0,5950	CRAPONNE-SUR- ARZON	22/05/2025
LEBRE Jérémy	PEBRAC	40,0968	PEBRAC, CUBELLES	23/05/2025
RABERIN Alexis	CAYRES	62,7751	CAYRES, LE BRIGNON, SENEUJOLS	24/05/2025
GAEC DU ROND ROUGE	LE PUY-EN-VELAY	4,0072	LE PUY-EN-VELAY, COUBON, SOLIGNAC-SUR- LOIRE	24/05/2025
EARL BUFFERNE	SAINT-JULIEN- D'ANCE	0,4373	SAINT-PAL-DE- CHALENCON	24/05/2025
GAEC DU BLANC CABRI	MONTREGARD	5,9835	DUNIERES	24/05/2025
GAEC DE PECHAMP	SAUGUES	18,2757	SAUGUES	24/05/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GUY Cécile	SAINT- CHRISTOPHE- D'ALLIER	31,3690	SAINT- CHRISTOPHE- D'ALLIER, SAINT-BONNET- LAVAL (48)	28/05/2025
GAEC DES OLMES	RAUCOULES	14,1829	RAUCOULES, DUNIERES	28/05/2025
MERCIER Stéphanie	THORAS	2,0448	SAUGUES	29/05/2025
GAEC LE ROSSIGNOL	LEYVAUX	12,9791	CRONCE	31/05/2025
GAEC DU CLAPOU	SAINT-GERMAIN- LAPRADE	1,8292	SAINT-PIERRE- EYNAC	31/05/2025
GAEC AU BEAU FIX	FIX-SAINT- GENEYS	8,5062	FIX-SAINT- GENEYS, VAZEILLES- LIMANDRE	31/05/2025
MONTEIL Romain	LANTRIAC	3,5448	ARSAC-EN-VELAY	01/06/2025
GIRE Anne-Céline	LAPTE	12,5974	RAUCOULES, LAPTE	03/06/2025
GAEC PAYS DE LAFAYETTE 2	CHAVANAC- LAFAYETTE	7,8796	CHAVANAC- LAFAYETTE, SAINT-GEORGES- D'AURAC	05/06/2025
EARL DES BRUYAYRES	BAS-EN-BASSET	6,8378	BAS-EN-BASSET	06/06/2025
GAEC DE LA BELLE NATURE	MONTUSCLAT	2,0696	MONTUSCLAT	06/06/2025
CIVARD Ludovic	BAS-EN-BASSET	4,5046	BAS-EN-BASSET	07/06/2025
AGUILHON Pierre	SAINT-PAULIEN	14,6608	SAINT-GENEYS- PRES-SAINT- PAULIEN	07/06/2025
GAEC DE CHANOVE	SAINT-PRIVAT- D'ALLIER	3,38	SAINT-PRIVAT- D'ALLIER	07/06/2025
GAEC DU ROCHASSE	FREYCENET-LA- CUCHE	7,7210	FREYCENET-LA- TOUR, LES ESTABLES	10/06/2025
GAEC DE MONTAGNAC	GRANDRIEU (48)	9,4328	SAINT- CHRISTOPHE- D'ALLIER	10/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC AGREE DE MARTELOU	SAUGUES	3,0678	SAUGUES	11/06/2025
AROUD Axel	ESPALEM	53,8760	ESPALEM, GRENIER- MONTGON	11/06/2025
GAEC AGREE DES BERGETTES	BELLEVUE-LA- MONTAGNE	115,4624	FELINES, CEAUX- D'ALLEGRE, BELLEVUE-LA- MONTAGNE, CHOMELIX, LA CHAISE-DIEU	12/06/2025
ROCHER Mathieu	LORLANGES	20,7077	BLESLE, TORSIAC	13/06/2025
GAEC DU PRESIDENT	SAINTE-FLORINE	8,0670	SAINTE-FLORINE	16/06/2025
GAEC DE LA FERME DU MONTILLON	BEAUZAC	130,5114	MALVALETTE, BAS-EN-BASSET	17/06/2025
DUBOIS Serge	VAZEILLES- LIMANDRE	1,1809	VAZEILLES- LIMANDRE	17/06/2025
GAEC DU TISSERAND II	CHAVANIAC- LAFAYETTE	5,2397	CHAVANIAC- LAFAYETTE	18/06/2025
GAEC DES BELLES NOIRES	ALLEYRAS	1,6470	LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS	19/06/2025
TARDY Yvan	PONT-SALOMON	1,7196	SAINTE-SIGOLENE	19/06/2025
MERLE Benoît	MAZEYRAT- D'ALLIER	77,3580	SAINT-ARCONS- D'ALLIER, VISSAC- AUTEYRAC	20/06/2025
EARL DES BRUYAYRES	BAS-EN-BASSET	5,0368	BAS-EN-BASSET	20/06/2025
BONNEFOUX Fabrice	VOREY	20,7487	VOREY, SAINT-VINCENT	20/06/2025
SABY Eric	SAINT-ETIENNE- DU-VIGAN	85,3947	SAINT-ETIENNE- DU-VIGAN, RAURET, SAINT-PAUL-DE- TARTAS	20/06/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DE LA RILLADE	SAINT-JEAN-LACHALM	5,0295	BAINS, SAINT-JEAN-LACHALM	25/06/2025
LAURENT Xavier	VENTEUGES	5,7570	VENTEUGES	25/06/2025
EARL DE SAINT ROQUE	BRIOUDE	1,3842	BRIOUDE	25/06/2025
MONDILLON Céline	SOLIGNAC-SUR-LOIRE	6,1225	LE BOUCHET-SAINT-NICOLAS	27/06/2025
PLANTIN Marion	SAUGUES	0,3638	ESPLANTAS-VAZEILLES	27/06/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DES PRAIRIES	SAINT-JEAN-DE-NAY	0,2579	SAINT-JEAN-DE-NAY	13/05/2025
CHARENTUS Pascal	YSSINGEAUX	4,7539	YSSINGEAUX	16/06/2025
GAEC DES PRIMEVERES	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON	3,9488	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON, LE PUY-EN-VELAY	23/06/2025
GAEC DE PEYMARIE	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	146,837 + 12,88 (poulets label : 2x400m²)	BELLEVUE-LA-MONTAGNE, FELINES, CHOMELIX, BEAUNE-SUR-ARZON, POLIGNAC	30/06/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
CRESPY Pascal	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	22,1410	0		06/05/2025
CHAMPANHAC Clément	YSSINGEAUX	6,5715	4,7415	YSSINGEAUX, ARAULES	06/05/2025
VELLE Jacques	SAINT-AUSTREMOINE	18,1709	1,0295	SAINT-AUSTREMOINE	09/05/2025
GAEC DES BEAUDOR	TENCE	6,3117	0		27/05/2025
SOMET Bertrand	AUREC-SUR-LOIRE	26,7043	0		03/06/2025
GAEC DE L'OURAGAN	SAINT-PREJET-D'ALLIER	37,5255	26,9990	ALLEYRAS	23/06/2025
VIVIER Théo	CUSSAC-SUR-LOIRE	3,9488	0		23/06/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
BOUTHERON René	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	0,8130	SAINT-JEAN-D'AUBRIGOUX	NON SOUMIS	26/05/2025
GAUER Karl	PRADES	0,58	PRADES	NON SOUMIS	26/05/2025
EARL ECURIE DU DRAGON	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	17,4644	LE CHAMBON-SUR-LIGNON, DEVESSET (07)	NON SOUMIS	26/05/2025
DRAVET Pierre	MAZET-SAINT-VOY	16,5177	MAZET-SAINT-VOY	NON SOUMIS	26/05/2025
CHASTEL Laëtitia	SAINT-VENERAND	2,9955	SAINT-VENERAND	NON SOUMIS	26/05/2025
JOURDAIN Thomas	SAINT-GEORGES-D'AURAC	3,3703	JOSAT	NON SOUMIS	16/06/2025

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait partiel d'autorisation d'exploiter** pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie objet du retrait (ha)	Commune de localisation des biens	Date de la décision préfectorale
GAEC DE MONTEGUT II	VOREY-SUR-ARZON	1,6230	SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN	06/05/2025

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU